

Convocation du 11 juin 2021

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de votants : 28

L'an deux mil vingt et un, le 30 Juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Délégués titulaires Présents : 22

Mesdames BYTNAR Isabelle – BOULIN Sylvie – DARCOS Murielle – EYHERAMONNO Mauricette – LESCOUL Caroline – LOCHON Nathalie – MONDON Sylvie – REGIS Marie France – VIGIER Valérie

Messieurs BARBE Richard – BAYARD Jean-Marie – BEC Dominique – BERGEON Serge – BEYLY Dominique – BIGOT Christian – CENNI Mickaël – CHOLLET GABARD Eric – DUBOUREAU Jean-Marc – DUVERGER Philippe - GALAND Jean – GASTEUIL Jean Pascal – MURAT Patrice – PALMISANO Frédéric – VALEIX Guillaume

Pouvoirs :

Monsieur BEYLY Dominique à Monsieur GALAND Jean
Monsieur CENNI Mickaël à Madame REGIS Marie-France
Monsieur DURANT Marcel à Madame EYHERAMONNO Mauricette
Madame GREAULT Valérie à Monsieur BARBE Richard
Madame TILLET FAURIE Martine à Madame REGIS Marie-France
Monsieur VALEIX Guillaume à Madame BOULIN Sylvie

Excusés : Messieurs BERGEON Serge - MONTION Alain - PALMISANO Frédéric
Monsieur DUBOUREAU Jean-Marc est arrivé en cours de séance.

Secrétaire de séance : Monsieur CHIAROTTO Alain

Madame Régis fait l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Monsieur Alain CHIAROTTO soit nommé secrétaire de séance.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Alain CHIAROTTO pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire en date du 19 Mai 2021

D70-2021 : Madame la Présidente propose d'approuver le Procès-Verbal du conseil communautaire en date du 19 mai 2021.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré les élus communautaires adoptent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 19 mai 2021.

3/ Choix du prestataire copieur

D71-2021 : Madame la Présidente énonce que la Communauté de Communes du Fronsadais a entrepris de remplacer son matériel de photocopie.

Les propositions financières de quatre sociétés ont été soumises à la commission des finances pour analyse et il convient donc pour les élus communautaires de se prononcer sur le choix du prestataire ainsi que d'autoriser Madame la présidente à signer le devis.

Un rapport sur les offres est présenté aux élus communautaires.

Fournisseur	Proposition	Durée d'engagement	Classement
ACTEIS	2 * RICOCH IM C 2500 + RICOCH IM C 4500	22 trimestres	2
LBS	2* XEROX C 7025 + XEROX C 8145	21 trimestres	1
Rex Rotary	2* IMC 3000 QUICKSTORE+ 1 IMC 4500 QUICKSTORE	21 trimestres	4
PIGMA	2* KYOCERA T4 2554 CI + KYOCERA T4 4053 CI	22 trimestres	3

Madame la Présidente propose de retenir la proposition la moins-disante émanant de la société LBS.

Voix pour : 28

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité des élus communautaires présents et représentés, de retenir la proposition la moins-disante formulée par la société LBS pour un coût trimestriel de 1 725,95 Hors taxe soit 2071,14 € TTC.

4/ Désignation d'un remplaçant de notre représentant à la Régie Territoriale du Libournais (LibRT)

D72-2021 : Madame la Présidente rappelle aux élus communautaires que Madame Maryse LABADIE avait été désignée le 29 octobre 2020 dernier en tant que représentant de notre établissement au sein de la régie LibRT ; sa démission nous conduit à effectuer une nouvelle nomination pour cette fonction.

Madame Caroline LESCOUL est candidate

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation de Madame Caroline LESCOUL en tant que déléguée élue pour siéger et représenter notre EPCI au sein du LibRT – Régie Territoriale du Libournais.

II – Finances - Personnel Rapporteur : Monsieur Jean GALAND
--

➤ FINANCES

1/ Adoption de la Décision Modificative n° 1 relative au budget Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Fronsadais

D80-2021 : Il est nécessaire pour s'acquitter de la dépense relative au site internet de l'Office de Tourisme, de réaffecter la somme de 17 000 € au chapitre 20 alors qu'initialement dans le cadre du vote du budget, les crédits étaient affectés au chapitre 21. Il est également proposé de faire des virements de crédit de compte à compte pour coller au plus près avec l'exécution budgétaire. Il est à noter que ces écritures comptables ne viennent en rien modifier l'équilibre budgétaire puisqu'aucun crédit supplémentaire n'est proposé.

Monsieur GALAND énonce que ce sujet a été validé par la commission des Finances .

33414 Code INSEE	CC DU FRONSADAIS OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6182 : Documentation générale et technique	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Voix pour : 28

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter la Décision Modificative n° 1 relative au Budget Office de Tourisme 62090.

⇒ PERSONNEL

1/ Création et suppression d'emploi au 1^{er} juillet 2021 en vue d'un avancement de grade pour le service communication

Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU arrive en cours de séance.

D73-2021 : Il est rappelé que tous les sujets Ressources Humaines soumis au vote des élus lors de cette séance ont fait l'objet d'un avis favorable du comité technique et du CHSCT ainsi que des représentants syndicaux le 1^{er} juin 2021.

Toutes les créations et suppressions de poste proposées sont issues de l'avancement de grade des agents qui pouvaient y prétendre au sein de nos entités CDC et OT au titre de l'année 2021.

Les élus communautaires sont invités à se prononcer sur la suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial de 35 h hebdomadaires et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet de 35 h hebdomadaires pour le service communication à la suite de l'avancement de grade de l'un de nos agents.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	1	35h
Adjoint administratif territorial	C	4	3	35h

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus décident :

- ➔ De supprimer, au 1^{er} juillet 2021, un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial de 35h hebdomadaires
- ➔ De créer à la même date un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet de 35h hebdomadaires pour le service communication, afin de faire suite à l'avancement de grade de l'un de nos agents.
- ➔ De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

2/ Créations et suppressions d'emplois au 1^{er} juillet 2021 en vue d'un avancement de grade pour le service ressources humaines

D74-2021 : Toujours dans le cadre de l'avancement de grade de nos agents, les élus communautaires sont invités à se prononcer sur la suppression d'un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe de 35h et la création d'un emploi de rédacteur principal de première classe à temps complet pour le service des ressources humaines.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	1	35h
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	35h

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus décident :

- ➔ De supprimer, au 1^{er} juillet 2021, un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe de 35h hebdomadaires
- ➔ De créer à la même date un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35h hebdomadaires pour le service ressources humaines, afin de faire suite à l'avancement de grade de l'un de nos agents.
- ➔ De modifier le tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.

3/ Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet

D75-2021 : Il est proposé également aux élus communautaires de se prononcer sur la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 35 h hebdomadaires par voie de stagiairisation au 1^{er} septembre.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif territorial	C	3	4	35h

Il est rappelé que ce sujet a été étudié et validé en commission finances.

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité des membres présents et représentés

- De créer, au 1^{er} septembre 2021, un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial de 35h hebdomadaires par voie de stagiairisation.**
- De modifier le tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.**

4/ Délibération relative au recours aux contrats d'apprentissage

D76-2021 : Il est rappelé que l'apprentissage est un contrat de droit privé conclu entre un employeur (collectivités territoriales ou établissements publics) et un apprenti.

Son objectif est de permettre à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle.

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat.

Ce contrat présente de nombreux avantages pour l'employeur. Ainsi, dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'État prend en charge la totalité des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales ainsi que les cotisations salariales d'origine légale ou conventionnelle dues au titre des salaires versés aux apprentis.

Il ne reste alors à la charge de l'employeur que le salaire de l'apprenti, le coût de la formation et certaines cotisations sociales¹.

Les modalités d'accueil des apprentis dans notre structure ont été soumises à l'approbation du Comité technique qui a émis un avis favorable.

Il est à noter que cette proposition s'inscrit dans une démarche d'aide à la reconversion d'un de nos agents du C.I.A.S reconnu comme travailleur handicapé.

¹ La cotisation au titre du Fonds national d'aide au logement, la contribution de solidarité autonomie, la cotisation retraite complémentaire versée à l'IRCANTEC, la cotisation accident du travail et maladie professionnelle.

Dans notre cas, le coût de recours à ce contrat est donc minoré par les aides que nous obtiendrons de divers organismes du fait de cette qualité de l'agent.

Les frais de formation sont pris en charge dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour raison de santé dans la limite d'un plafond de 10 000 € par an.

Il s'avère que dans notre cas, le devis de formation fait apparaître un montant de 6 600 € et de fait nous pourrions prétendre à l'intégralité du remboursement des frais de formation de cet agent.

Quant aux frais de rémunération qui correspondent à un 35 heures, le résiduel restant à charge de notre entité communautaire serait de 3 750 € sur 2021 et 3 750 € sur 2022 étant précisé que nous pouvons le cas échéant obtenir éventuellement des aides complémentaires du Département et de la Région.

Le recours à ce contrat se fera conformément aux dispositions suivantes :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Service des ressources humaines	Agent administratif	Secrétaire assistant	744 heures

Madame la Présidente énonce que cet agent a déjà travaillé en remplacement des agents administratifs du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Les élus communautaires sont invités à autoriser la Présidente à conclure ce type de contrat et à accueillir cet agent dans les conditions précitées.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité des membres présents et représentés de recourir au contrat d'apprentissage pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 7 octobre 2022.

A compter du 3 septembre 2021 les modalités suivantes seront applicables :

- 3 jours par semaine à la Communauté de Communes
- 2 jours par semaine au centre de formation du GRETA.

5/ Modification des horaires de travail du service infrastructures

D77-2021 : Monsieur GALAND énonce que du fait de l'épidémie de Covid-19, il est nécessaire d'adapter les horaires du service infrastructures. Il est apparu que les horaires habituels du service infrastructures étaient inadaptés aux règles mises en place pour contrer la diffusion du virus et répondre aux nouveaux besoins qui en ont découlé.

En effet, seul le chef d'équipe du service infrastructure est actuellement en mesure d'être présent à la Maison des Services Communautaires jusqu'à 17H00 en période de Covid.

Or, il est nécessaire qu'une personne soit présente pour fermer les locaux lorsque l'agent est affecté à un autre site ou que celui-ci est en congé.

Il avait déjà été mis en place un horaire d'été prenant en compte les exigences liées au COVID et il est proposé aux élus communautaires d'approuver la modification des horaires de ce service.

- Les horaires du chef d'équipe seraient inchangés en hiver : 8h15-12h15 et 14h-17h

- ▶ Pour les autres agents en hiver, il serait introduit une souplesse afin de permettre la présence d'un agent à la fermeture lorsque le chef d'équipe est indisponible : 8h15-12h15 13h30-16h30 ou 14h-17h. Les horaires de toutes les autres périodes resteraient également inchangés.
- ▶ Quant à la période estivale, il est proposé les horaires suivants :
 - Le chef d'équipe embauchera entre 7H00 et 9H00 et finira entre 15H00 et 17H00
 - Les autres agents techniques embaucheront à 7H00 et finiront à 15H00

Les élus communautaires sont invités à valider ces nouveaux horaires qui ont fait l'objet d'un avis favorable de nos instances paritaires.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité d'entériner les nouveaux horaires du service INFRA-BATIMENTS-ENTRETIEN tels que présentés ci-dessus et dans l'annexe ci-dessous.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSAIS
HORAIRES DES AGENTS OPERATIONNELS DU LUNDI AU VENDREDI
SERVICE INFRA-BATIMENTS-ENTRETIEN

	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI			
--	--------------	--	--	--	--------------	--	--	--	-----------------	--	--	--	--------------	--	--	--	-----------------	--	--	--

HORAIRES D'ÉTÉ TOUTES PERIODES du 07/06 au 01/10

GYMNASE		6H	12H15	13H	14H	6H	12h30			6H	12H15	13H	15H	6H	12h30			6H	12h30		
MAISON DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	1	7h/9h	12h/12h30	13h/14h	15h/17h30	7h/9h	12/12h30	13h/14h	15h/17h30	7h/9h	12h/12h30	13h/14h	15h/17h30	7h/9h	12h/12h30	13h/14h	15h/17h30	7h/9h	12h/12h30	13h/14h	15h/17h30
	2	7h	12h	13h	15h	7h	12h	13h	15h	7h	12h	13h	15h	7h	12h	13h	15h	7h	12h	13h	15h

HORAIRES D'HIVER HORS PERIODE COVID

GYMNASE		6H	12H15	13H	14H	6H	12h30			6H	12H15	13H	15H	6H	12h30			6H	12h30		
MAISON DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	1	9h	12h30	14h	17h30	9H	12h30	14h	17h30	9H	12h30	14h	17h30	9H	12h30	14h	17h30	9H	12h30	14h	17h30
	2	9H	12h30	14h	17h30	7h/9h	12h30	14h	15h30/17h30	9H	12h30	14h	17h30	9H	12h30	14h	17h30	9H	12h30	14h	17h30

HORAIRES D'HIVER EN PERIODE COVID

GYMNASE		6H	12H15	13H	14H	6H	12h30			6H	12H15	13H	15H	6H	12h30			6H	12h30		
MAISON DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	1	8H15	12H15	14H	17H	8H15	12H15	14H	17H	8H15	12H15	14H	17H	8H15	12H15	14H	17H	8H15	12H15	14H	17H
	2	8H15	12H15	13h30/14h	16h30/17h	8H15	12H15	13h30/14h	16h30/17h	8h15	12H15	13h30/14h	16h30/17h	8h15	12H15	13h30/14h	16h30/17h	8h15	12H15	13h30/14h	16h30/17h

1 – Chef d'équipe. 2 – Autres agents.

III – Culture
Rapporteur : Monsieur Dominique BEYLY

Monsieur BEYLY étant absent Monsieur GALAND présente les sujets inscrits à l'ordre du jour.

1/ Programme d'Education Artistique et Culturelle pour l'année scolaire 2021-2022

D78-2021 : La Communauté de Communes du Fronsadais a entrepris de doter son territoire d'un Programme d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public en temps scolaire et périscolaire et en concertation avec les acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Ce programme d'éducation artistique, sous la tutelle du service culturel de la Communauté de Communes du Fronsadais, est proposé pour la période scolaire 2021-2022.

Il est rappelé que ce budget consacré à notre politique culturelle comprend la masse salariale et a déjà été voté en mars 2021 mais il est proposé la déclinaison opérationnelle suivante pour l'année scolaire 2021-2022.

Programmation 2021-2022 et Budget prévisionnel y afférent :

	DEBIT		CREDIT
Parcours Aye cé ! Perrine Fifadji (4 groupes)			
formation assistantes maternelles	300,00 €		
ateliers petite enfance	1 440,00 €		
ateliers parents enfants	600,00 €		
frais de déplacement et restauration	700,00 €		
représentations	2 000,00 €		
coordination du projet	150,00 €		
sous-total	5 190,00 €		
Parcours cirque (4 classes)			
formation enseignants	300,00 €		
interventions scolaires	4 320,00 €		
frais de transport	1 500,00 €		
représentation familles UBA	6 500,00 €		
représentation scolaire	4 000,00 €		
restitution	400,00 €		
frais de restauration	858,00 €		
cirque en duo	600,00 €		
sous-total	18 478,00 €		
Parcours Eileen (4 classes)			
temps de sensibilisation	120,00 €		
interventions en classe	1 120,00 €		

déplacements	120,00 €		
forfait préparation médiation	125,00 €		
sous-total	1 485,00 €		
Parcours Art et Nature (4 classes)			
formation enseignants	120,00 €		
ateliers	1 080,00 €		
matériel	200,00 €		
restitution	400,00 €		
sous-total	1 800,00 €		
Parcours Enfant d'éléphant (4 classes)			
formation enseignants	240,00 €		
représentation	1 350,00 €		
ateliers	2 880,00 €		
frais d'accueil	300,00 €		
matériel	100,00 €		
sous-total	4 870,00 €		
Parcours No man' land (3 classes)			
représentation	2 600,00 €		
technique	2 500,00 €		
SACD	312,00 €		
formation enseignants	300,00 €		
ateliers	1 200,00 €		
hébergement	400,00 €		
frais de transport	235,00 €		
frais de restauration	144,00 €		
sous-total	7 691,00 €		
résidence aux arts et etc (centres de loisirs +séniors)			
collecte de témoignages	1 180,00 €		
création visuelle et sonore	2 000,00 €		
création conte	1 200,00 €		
restitution	500,00 €		
sous-total	4 880,00 €		
Résidence BD - Bibliothèques (2 classes)			
interventions et résidence auteur dans bibliothèques	3 000,00 €		
frais d'accueil	900,00 €		
création expo et BD	1 800,00 €		
restitution	300,00 €		
sous-total	6 000,00 €	SUBVENTIONS	
Total projets jeune public	50 394,00 €	IDDAC	6 000,00 €
transport scolaire	5 000,00 €	DEPARTEMENT	5 000,00 €

ingénierie	32 000,00 €	DRAC	6 000,00 €
communication création vidéo sur projet résidence aux arts	3 000,00 €		
sous-total	40 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	
		Communauté de Communes	73 394,00 €
Total	90 394,00 €		90 394,00 €

Madame la Présidente propose aux élus communautaires de valider ce programme culturel 2021-2022 tel que proposé.

L'opération a un coût total de 50 394 € auquel s'ajoute l'ingénierie incluse dans le salaire versé à l'agent culturel de la Communauté de Communes à hauteur de 32 000 € ainsi que 5 000 € au titre du transport scolaire.

Le sujet est mis aux voix.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

- ➔ Valider ce programme d'éducation artistique et culturel pour la période 2021-2022
- ➔ Participer à l'organisation de ce projet à hauteur du budget prévisionnel ci-dessus.
- ➔ De l'autoriser à solliciter auprès du département la subvention d'un montant de 5 000€ pour parfaire le financement de nos actions d'éducation artistique et culturelle

2/ Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre du P.E.A.C

D79-2021 : Toujours dans le cadre du programme d'éducation artistique et culturelle 2021-2022, il est possible pour notre établissement de solliciter auprès de la DRAC une subvention pour parfaire le financement de nos actions culturelles.

Il est proposé de solliciter une aide financière à hauteur de 6 000 €.

Cette subvention représente environ 6,64 % du total des produits du projet.

Comme vu précédemment, le budget global consacré au programme d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public pour l'année 2021-2022 est fixé à 90 394 €

Les élus communautaires sont invités à autoriser la Présidente à solliciter cette subvention et faire toutes les démarches afférentes à ce type de demande.

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 6000 € auprès de la DRAC pour parfaire le financement du Programme d'Action d'Education Artistique et Culturel.

Madame la Présidente précise que les programmes sont réalisés en collaboration avec l'Education Nationale : en effet ce sont les enseignants qui s'inscrivent pour certains projets ; la Communauté de Communes ne décide pas elle – même des programmes mis en œuvre dans les communes.

IV – Développement économique – Aménagement du Territoire - Accessibilité
Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ Choix des prestataires pour la conduite des études préalables à la construction de l'Ecole des Arts :

- Choix du bureau de Contrôle
- Choix du Chargé de la mission SPS
- Choix du Prestataire qui réalisera l'étude de sol
- Choix du Prestataire qui réalisera l'étude acoustique

D82-2021 : la Communauté de Communes du Fronsadais a entrepris de sélectionner des prestataires pour la conduite des études préalables à la construction de l'Ecole des Arts.

La Commission finances a étudié les différentes propositions relatives à la mission de coordination SPS, à la mission de contrôle technique de la construction, à l'étude acoustique du site avant construction et à l'étude de sol.

La consultation relative à l'étude de sol n'a pas pu aboutir, car le calendrier du projet n'a pas permis la fourniture dans les délais, d'un cahier des charges permettant de définir les différents points de sondage.

Un rapport sur les offres est présenté .

Madame la Présidente propose de faire appel aux entreprises arrivées en première position pour chaque type d'études. :

Dans ce cas précisément il en ressortirait la proposition suivante :

- **Le bureau d'étude APAVE serait pressenti pour la mission de coordination sécurité protection de la santé (coordination SPS).** Cette mission consistera à prévenir les risques issus de la coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.
Coût de la mission : 5 934 € TTC.

- **Le bureau d'étude Qualiconsult serait pressenti pour la mission de contrôle technique obligatoire du bâtiment.** Cette mission porte sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui font indissociablement corps avec ces ouvrages, ainsi que sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions. Les missions correspondent à celles réglementairement demandées :
 - ✓ Mission L relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables.
 - ✓ Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.
 - ✓ Mission Hand-ERP relative à l'accessibilité des établissements recevant du public.**Coût de la mission : 8 700 € TTC**

- **Le bureau étude PI Acoustique serait pressenti pour l'étude de l'état initial de l'acoustique** sur le site d'accueil de la future construction. Cette étude vise à mesurer l'impact du projet sur son environnement immédiat. **Coût de la mission 948 € TTC**

Total des études : 15 582 € TTC hors étude de sol.

Les éléments relatifs à l'étude de sol ne nous ont pas encore été fournis par l'architecte. Une information ultérieure sera donc faite aux élus communautaires afin de les renseigner sur les avancées du projet sur ce point eu égard aux délais et contraintes auxquels nous devons faire face.

La Présidente propose donc aux élus communautaires de lui permettre de faire appel à sa délégation en matière de marché public en ce qui concerne l'étude de sol. L'offre sera néanmoins transmise à l'avis de la Commission Finances.

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité des membres présents et représentés de sélectionner les prestataires pour la conduite des études préalables à la construction de l'Ecole des Arts :

- ➔ **Le bureau d'étude APAVE pour la mission de coordination sécurité protection de la santé (coordination SPS)**
- ➔ **Le bureau d'étude Qualiconsult pour la mission de contrôle technique obligatoire du bâtiment.**
- ➔ **Le bureau étude PI Acoustique pour l'étude de l'état initial de l'acoustique sur le site**

Les crédits nécessaires soit 15 582 € TTC hors étude de sol sont inscrits au budget.

Monsieur GARBUIO informe les élus communautaires de la création d'un Comité Projet au PETR pour une période de 18 mois, destiné à évaluer le Schéma de Cohérence Territoriale. Ce Comité est composé des élus communautaires suivants : M. Laurent GARBUIO, M. Serge BERGEON et Mme Karine MAUBERT SBILE.

V – Gémapi - Développement durable - Emploi Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BAYARD
--

1/ Adhésion de la Communauté de Communes du Fronsadais à un groupement de commandes du SDEEG pour l'achat de travaux/fournitures / Service et marché pour l'acquisition de véhicules électriques et au gaz naturel (GNV)

D81-2021 : Le SDEEG va lancer un appel d'offres pour proposer aux collectivités un catalogue de véhicules au gaz ou électriques ; les adhérents pourront bénéficier de prix intéressants pour une durée de 3 ans.

Madame la Présidente propose d'adhérer au groupement de commandes du SDEEG vu que celle-ci est gratuite et n'implique pas d'obligation d'achat des véhicules proposés.

Voix pour : 29

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus décident

- **D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Fronsadais au groupement de commandes pour l'achat de travaux/fournitures/services**
- **De donner mandat à la Présidente pour signer la convention constitutive du groupement**

VI – Questions diverses

Point de la commission communication :

- des affiches seront transmises aux communes concernant les dépôts sauvages.
- rappel de l'obligation de transmettre les informations au service communication pour tous les contacts avec la presse et demande de respect d'un délai suffisant pour les invitations aux conseils.

Madame la Présidente informe les élus du départ à la retraite de M. Jankowski, psychologue du R.A.S.E.D ; elle rappelle que la Communauté de Communes accorde un budget de 2500 € au RASED en lieu et place des 18 communes.

Concernant le calendrier prévisionnel des Conseils communautaires Madame la Présidente énonce que des impératifs de délais avec les partenaires institutionnels peuvent modifier les dates arrêtées pour la tenue des conseils.

Madame la Présidente met un terme à la séance à 18 h 55.

La Présidente



Marie-France REGIS